

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-1985						
OBJET	Recommander au conseil d'approuver, pour l'année 2024, une augmentation du programme triennal d'immobilisations (PTI) de 400 000 \$ pour le programme «60-10701 Acquisition d'équipements», afin que celui passe de 1 500 000 \$ à 1 900 000 \$							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts								
Actions : BUDGET Demande d'achat : Non CT requis : Non Montant : 400 000,00 \$ Années du PTI : 2024 <u>Unité administrative concernée</u> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table><tr><td><u>Date</u> 2020-03-10</td><td><u>No résolution</u> CM-20200310-189</td><td><u>Objet</u> ENGAGEMENT ADDITIONNEL - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</td></tr></table> <u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou et résolu à l'unanimité: d'autoriser l'engagement additionnel au montant de 390 625 \$ dans le cadre de la convention d'aide financière intervenue entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Laval concernant le programme d'aide aux initiatives de partenariat, sous réserve de la signature d'un addenda à la convention. ADOPTÉ (SD-2019-6009) <table><tr><td><u>Date</u> 2019-05-07</td><td><u>No résolution</u> CM-20190507-371</td><td><u>Objet</u> CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</td></tr></table> <u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Stéphane Boyer et résolu à l'unanimité: d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Laval concernant le programme d'aide aux initiatives de partenariat pour le développement culturel 2019-2020; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes. ADOPTÉ (SD-2019-1761)			<u>Date</u> 2020-03-10	<u>No résolution</u> CM-20200310-189	<u>Objet</u> ENGAGEMENT ADDITIONNEL - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	<u>Date</u> 2019-05-07	<u>No résolution</u> CM-20190507-371	<u>Objet</u> CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
<u>Date</u> 2020-03-10	<u>No résolution</u> CM-20200310-189	<u>Objet</u> ENGAGEMENT ADDITIONNEL - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS						
<u>Date</u> 2019-05-07	<u>No résolution</u> CM-20190507-371	<u>Objet</u> CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS						

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-1985
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Une convention a été signée en 2019 entre la Ville de Laval et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). La convention avait pour objet l'octroi d'une aide financière pour la réalisation de différents projets et couvre jusqu'au 50 % du coût total de ces projets. Cette convention a été bonifiée en 2020 par le ministère et est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026. La présente demande d'augmentation du PTI vise à augmenter de 400 000 \$ le PTI 2024 au programme «60-10701 Acquisition d'équipements». Ce montant sera utilisé pour l'acquisition d'équipements numériques en concordance avec les paramètres du Plan culturel numérique du Québec (MCCQ). Ce programme bénéficiera de façon importante de la subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) puisque la ville a déjà assumé sa part des couts pour la réalisation des différents projets. Ainsi, le montant équivalent de 400 000 \$ sera récupéré à 100 % par la subvention du MCCQ tel que prévu à la convention, donc aucun financement additionnel pour la Ville de Laval. Rappelons qu'en termes de modalités de remboursement, le tout se fait sur une période s'échelonnant de 5 à 10 ans.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Afin de poursuivre la réalisation des travaux, une augmentation du PTI de 400 000\$ pour le programme « 60-10701 Acquisition d'équipements » est requise afin que celui-ci passe de 1 500 000\$ à 1 900 000\$ en 2024. Le montant de 400 000\$ sera utilisé pour l'acquisition d'équipements numériques relatifs au Plan culturel numérique du Québec du ministère de la Culture et des Communications. Ce programme bénéficiera de la subvention du ministère de la Culture et des Communications (MCCQ).		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'approuver une augmentation de 400 000\$ du programme triennal d'immobilisations (PTI), pour le programme « 60-10701 Acquisition d'équipements » afin que celui passe de 1 500 000\$ à 1 900 000\$ en 2024.		